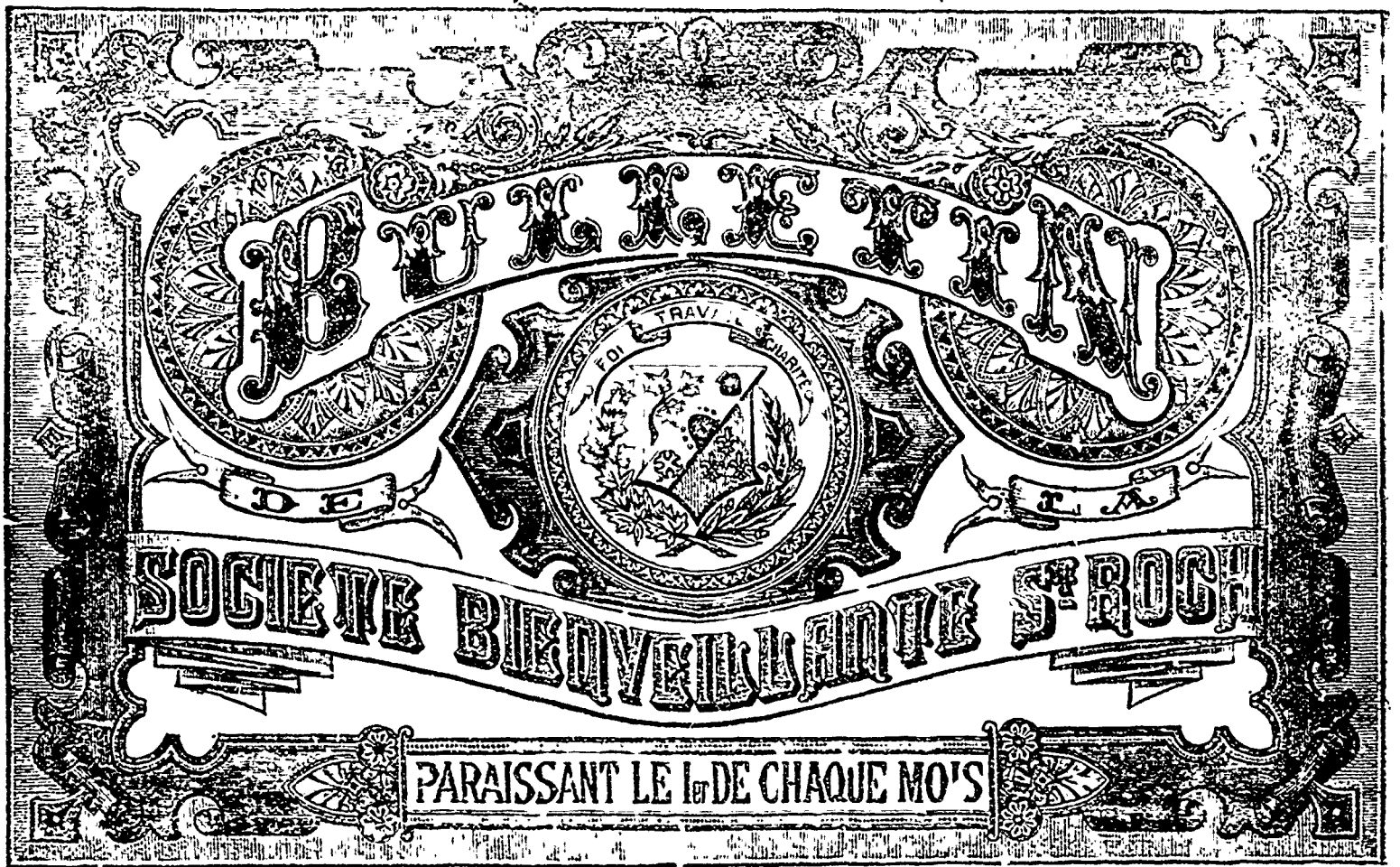


*Dr W. E. Dronne Esq  
24 Rue Couillard*

*Quincy*



ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS PAR EXCELLENCE

**AVIS DE CONTRIBUTION**

On trouvera dans une autre page du "Bulletin," les avis officiels des appels ci-dessous, lesquels sont dus et payables au trésorier du bureau principal ou de la succursale, ou chaque sociétaire est inscrit, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière de ce mois.

Pour le bureau principal, la dernière assemblée mensuelle a lieu le dernier mardi de chaque mois, à huit heures du soir.

Les sociétaires inscrits au bureau principal et qui résident dans une localité où est établi un bureau de perception, doivent faire, le ou avant le dernier mardi de chaque mois, le versement des appels ci-dessous au percepteur pour cette localité.

Contribution pour décès de sociétaires, appel No. 69...	\$1.00
Contribution spéciale.....	0.40
Contribution mensuelle .....	0.10
<b>Total .....</b>	<b>\$1.50</b>

Les membres inscrits dans les bureaux de perception ne doivent pas oublier que leurs contributions sont payables au bureau du percepteur, et que ce dernier n'est pas tenu d'aller les collecter à domicile. S'il le fait, c'est par pure complaisance, et les sociétaires qui seraient en retard par le défaut du percepteur de se rendre à leur domiciles, s'exposent à être exclus de la participation aux bénéfices.

Les percepteurs sont priés de transmettre les contributions soit en billet de banque ou par mandat poste et non pas en timbres ce qui donne au bureau un ennui considérable.

Nous attirons l'attention de nos sociétaires sur les renseignements publiés en 2me et 3me pages.

**AVIS AUX PERCEPTEURS**

À les changements que nous croyons devoir faire dans les présents appels nous attirons l'attention des percepteurs sur ce qui suit :

L'appel du mois de Janvier est quelque peu différent des précédents. La contribution spéciale qui est mentionnée devra être entrée dans les livrets dans les colonnes des contributions aux décès d'épouses, comme suit :

APPEL	DATE	MONTANT	INITIALES
S	31/1	0.40	X. Y. Z.

Soyez actifs, sociétaires de LA BIENVEILLANTE, vos parents ou vos amis peuvent en faire partie. Un mot de votre part et le nombre de nos sociétaires serait considérablement augmenté en peu de temps.

ETAT DE LA CAISSE GENERALE AU 28 DECEMBRE 1898

RECETTES

Balance en caisse et en banque le 26 Nov. 1898...	\$2,757 52
Contribution aux malades .....	494 20
"      "      d'écés .....	494 20
"      "      d'épouses.....	.....
Total des recettes.....	\$ 494 20
Total.....	\$3,231 52

DÉBOURSÉS

1898		
"	" 105 Jos. Turcotte, avocat, règlement final de tout compte " ce jour.....	\$150 00
"	" 106 P. Larose, impression du Bulletin de Décembre 1898.....	8 00
"	" 107 Cité de Québec, Taxe de l'Immeuble, 98-99.....	82 65
"	" 108 The Montmorency Electric Power Co., laminaire.....	3 60
"	" 109 Jos. Lefrançois, combustible.....	18 90
"	" 110 Fabrique St-Roch, Grand'Messe chantée le 28 Novembre 1898.....	5 00
"	" 111 Eliz. St-Pierre, réparation à l'Immeuble.....	5 58
"	" 112 Salaire .....	25 00
"	" 113 Ent. etien du bureau, gardien, mandats, etc.....	4 42
"	" 114 Frais de port à cette date .....	3 85
"	" 115 Commission aux percepteurs.....	24 15
"	" 116 J. Ed. Philibert, } Auditeurs.....	1 50
"	" 117 J. L. O. Proulx, } .....	1 50
	Total des déboursés.....	\$ 334 15

Balance le 28 Décembre 1898:—

"	Caisse d'Economie N.-D. Québec, H. V. folio 26,682.....	28 67
Dépôt à la Banque Québec, (Suc. St-Roch) folio 469		7 82
Argent en caisse .....	2,861 18	
Total en Banque et en caisse.....	\$2,897 67	

Total..... \$3,231 52

P & O. C.

OMER POTRAS,

Comptable.

L. C. MARQUIS,

Trésorier-Général.

Certifié correct ( J. ED. PHILIBERT,  
J. L. O. PROULX,

Auditeurs.

Québec 28 Décembre 1898.

—o—

Le Bureau de Direction à sa séance du 25 Octobre dernier, a résolu de prolonger la résolution ci-dessous jusqu'à nouvel ordre.

—o—

AVANTAGE EXCEPTIONNEL

Nous attirons l'attention de tous les membres qui font actuellement partie de LA SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE ST-ROCH sur la résolution adoptée par le bureau de direction et que nous publions dans ce Bulletin.

Tous ceux qui désirent la prospérité de la Société se feront un devoir de porter à la connaissance des membres qui, pour une raison ou pour une autre, nous ont laissé et qui jouissent encore d'une bonne santé, l'avantage exceptionnel que la Société leur offre aujourd'hui de se faire réadmettre à la seule condition de subir un examen médical satisfaisant.

Que l'on n'oublie pas que chaque membre que l'on fait entrer ou réinstaller garantit à notre décès une piastre de plus à nos héritiers.

RÉSOLUTION

A une séance du Bureau de Direction de LA SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE ST-ROCH, tenue en conformité des règlements, le septième jour de juillet courant il a été

Résolu:—

1. Attendu qu'un grand nombre de membres qui ont cessé de faire partie de LA SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE ST-ROCH ont manifesté le désir d'être réintégrés dans leurs privilèges de membres de la Société;

2. Attendu qu'il est dans l'intérêt de LA SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE que tous les membres anciens qui jouissent encore d'une bonne santé et qui se trouvent dans les conditions voulues par les règlements fassent de nouveau partie de la Société;

Qu'un avis soit adressé à chacun des anciens membres qui ont cessé de faire partie de LA SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE ST-ROCH, pour des raisons autres que celles mentionnées aux paragraphes un, deux et trois de l'article cinq, les informant que le Bureau de direction est prêt à prendre en considération leur admission comme membres de la dite Société aux conditions suivantes savoir:

Le requérant ne devra être tombé, depuis sa sortie de la Société sous le coup des cas d'expulsion mentionnés aux paragraphes un, deux et trois de l'article cinq des présents règlements;

Devra posséder toutes les qualifications requises par le paragraphe un de l'article deux et ne pas être sujet aux expulsions du paragraphe deux du même article ainsi que ses amendements tel que publiés dans le Bulletin de la Société;

Subir un examen médical à ses frais et devant le médecin désigné par le bureau de direction;

Que sur réception de l'examen médical trouvé satisfaisant, le trésorier général soit autorisé à faire remise à tel aspirant de tous arrérages et droit d'entrée exigés par les règlements, moins toutefois le coût de l'examen médical et l'appel qui sera mentionné dans le Bulletin du premier de septembre prochain.

Que pour bénéficier des avantages ci-dessus accordés, le requérant devra transmettre son application d'hui au premier septembre prochain.

(Signé) C.-E. NOLET,

Secrétaire.

Vraie copie,

C.-E. NOLET,

Secrétaire.

—o—

Amendement du six octobre:—

Tout ancien membre agé actuellement de 50 ans révolus devra s'il se trouve dans les conditions déjà ci-dessus mentionnées, payer tous les arrérages dus à la Société et subir un examen médical à la satisfaction du bureau de direction.

(SIGNÉ) J. A. HAMEL,

Secrétaire.

Vraie copie.

J. A. HAMEL,

Secrétaire

Nous attirons spécialement l'attention de nos membres sur l'article que nous publions dans ce BULLETIN et intitulé "LES ASSURANCES SUR LA VIE". Nous comprenons que cet article n'est pas fait pour convaincre nos membres actuels, ils ont déjà compris la nécessité de se prémunir contre les éventualités de l'avenir, mais nous sommes convaincus qu'il sera un grand sujet de méditation pour tous ceux qui, n'étant pas assurés, auront occasion de réfléchir sur les observations qui y sont faites. Il appartient donc à tous nos membres de faire circuler leur BULLETIN parmi leurs amis et avec les renseignements qu'ils possèdent déjà sur l'état de la Société, nous sommes convaincus qu'un grand nombre de nouveaux et d'anciens membres feront leur application avant longtemps.

## Les assurances sur la vie

L'imprévoyance est la plus grande cause de nos misères, cela est certain. Toujours elle est inexcusable, et souvent elle est criminelle quand elle fait de tous cotés d'innocentes victimes.

Combien de fois chacun de nous n'a-t-il pas été abordé sur la rue, par cette exclamation : X... est mort, quel dommage, un si bel avenir ! Et sa femme, ses petits enfants, leur reste-t-il quelque chose au moins ? Pauvres gens, ils sont dans la misère ; notre ami était jeune il n'avait pas un sou d'assurance sur sa vie. "Le mari qui vient de laisser après lui cette douloureuse situation occupait cependant une brillante position qui lui permettait de vivre largement, mais sans pouvoir faire d'économies. Il faut bien que l'on se montre pour donner confiance, que l'on soit médecin, avocat, marchand, artisan de quelque façon, surtout quand on débute.

Alors que vont devenir cette jeune femme et ces pauvres orphelins ? La famille du défunt et celle de la veuve sont pauvres ou bien elles ont d'autres charges sur leurs épaules... Que faire ?.. Il n'y a pas à hésiter, il faut vivre, et pour vivre, il faut de l'argent. Eh bien ! il va falloir vendre tous ces meubles témoins de tant de joies et confidents de tant de rêves il va falloir louer au troisième étage une ou deux chambres au plus. Et puis, et puis... travailler, pauvre mère ; et souvent encore il faudra que le travail remplace le repos du soir, faute de pain ! Ah, s'il revenait le pauvre mort ! Quel remords le saisirait à la gorge ; il lui faudrait bien reconnaître qu'il est le seul responsable de cette misère par son imprévoyance et sa légèreté.

Ce triste tableau c'est dans notre pays qu'il nous est surtout donné de le contempler. Chez nos voisins les Yankees on ne voit guère ces ruines et ces désastres. L'américain songe au lendemain ; dès qu'il le peut il assure l'avenir

des siens. L'homme qui accomplit ce devoir dès le début de sa vie conjugale peut marcher désormais sans inquiétude ; il peut travailler, risquer sa vie, sans avoir toujours suspendue sur sa tête cette épée de Damoclès qui le menace lui-même et toute sa famille.

*En effet s'assurer est un devoir,* c'est de plus le contentement du cœur, la tranquillité pour l'avenir ; c'est une satisfaction de tous les instants... Riches et pauvres ont besoin d'assurances sur la vie ! vous êtes dans les affaires, vous êtes riches, vous êtes propriétaires, un revers de fortune, un demi tour de roue, et vous voilà pauvre quand vous aurez peut être cinquante ans. Il n'est pas de situations auxquelles ne convienne l'assurance sur la vie. Les problèmes les plus compliqués de l'existence y trouvent une solution certaine. En s'assurant, l'homme, à tous les échelons de la société, consolide l'avenir des siens, se prépare une carrière exempte de soucis en faisant partie dès les premières années de sa vie de famille, de quelques sociétés mutuelles ou compagnies d'assurance.

Aujourd'hui, la SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE St-Roch étant sûre d'un avenir tout aussi brillant que celui des autres sociétés mutuelles les mieux fondées fait un appel à tous les cœurs généreux, à tous les maris qui prennent souci de l'existence future de leur femme et de leurs petits enfants ; elle fait appel aux jeunes gens qui veulent être riches sans avoir d'argent en banque ; à tous les hommes de devoir elle dit : *Prenez ici un certificat de membre de la Société Bienveillante St-Roch* et vous serez certain d'avoir à léguer à votre famille, votre femme ou vos enfants plusieurs centaines de piastres et bientôt sans doute des milliers de piastres que vous ne leur léguerez pas sans cela. *Vous aurez de plus la satisfaction du devoir accompli...*

ASSURANCE.

## NOTRE CHAPELAIN

En publiant la liste des officiers de "LA BIENVEILLANTE" dans le BULLETIN de Décembre, nous aurions dû mentionner le nom de notre chapelain, M. l'abbé E. P. Roy, vicaire à St-Roch.

Nous offrons nos plus sincères remerciements à M. le curé de St-Roch pour l'heureux choix qu'il a fait pour nous.



# Rapports mensuels du Bureau Principal et des succursales pour le mois finissant le 30 Nov. 1898

## BUREAU PRINCIPAL

RECETTES		DÉBOURSÉS	
Balance en caisse le 31 Octobre 1898	\$ 114 29	Loyer, 1 mois	\$ 2 00
Propositions		Distribution d'avis	
Contributions mensuelles	33 30	Remboursements	
Livrets et règlements		Frais de port	2 63
Contributions d'installation		Propositions de sociétaires	
Contributions aux décès d'épouses		Bureaux de Perceptions	24 15
Contributions aux malades		Divers	
Contributions aux décès de sociétaires	433 20	Impressions	
Certificats d'admission		Indemnité aux officiers	30 60
Bulletins			
		Total des déboursés	\$ 58 31
Total	\$ 613 79	Payé à la caisse générale	442 05
		Balance en caisse le 30 Nov. 1898	112 93
		Total	\$ 613 79

## ST-JOSEPH No. 10

RECETTES		DÉBOURSÉS	
Balance en caisse le 31 Oct. 1898	\$ 5 79	Loyer	
Contributions mensuelles	1 10	Frais de port	0 17
Contributions pour maladie		Gardiens	
Contributions pour décès de sociétaires	15 40	Divers	
Divers		Convention, délégué	
		Indemnité aux officiers 1897-98	
Total	\$ 22 29	Total des déboursés	\$ 0 17
		Bureau Principal	15 40
		Balance en caisse le 30 Nov. 1898	6 72
		Total	\$ 22 29

## STE-ANNE LAPOCATERE No. 18

RECETTES		DÉBOURSÉS	
Balance en caisse le 31 Oct. 1898	\$ 0 91	Loyer	
Bulletins		Distribution d'avis et frais de port	0 33
Contributions mensuelles	90	Divers	
Contributions aux malades		Indemnité au trésorier 1898	
Contributions aux héritiers	12 60		
Divers		Total des déboursés	\$ 0 33
Total	\$ 14 44	Payé au B. P.	12 60
		Balance en caisse le 30 Nov. 1898	1 51
		Total	\$ 14 44

## Contributions aux décès de sociétaires

### APPEL No. 69

Messieurs les membres de LA SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE ST-ROCH.—

Québec, 1er Janvier 1899.

Le rapport suivant donne le montant dû par les sociétaires pour chaque décès, cette contribution est payable au trésorier du bureau principal ou de la succursale, où chaque sociétaire est inscrit, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière de ce mois.

Par ordre du Bureau de Direction.

Pour le décès No. 76 ..... \$1 00

Total.....\$1 00

L. C. MARQUIS, Trésorier B. P.

No du décès	NOM ET PRÉNOM	Profession	Age	Résidence	Date de l'admission	Où enregistré	Date du décès	Cause du décès
76	Ernest Ouellet	Menuisier	33	St-Roch de Québec	1er Sept. 1891	B. P.	16 Novembre 1897	Phtisie